

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté

AVIS N°2011 - 06

Date validation officielle : 22/12/2011	Objet : Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) Examen de la proposition de déclinaison régionale Franche-Comté	Vote : favorable
--	---	-------------------------

Conformément aux dispositions de la circulaire du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement du 13 /08/2010, le CSRPN de Franche-Comté est consulté avant transmission au ministère de la première proposition de déclinaison régionale de la SCAP.

La proposition présentée en séance par la DREAL consiste, à minima à :

- proposer 8 projets prioritaires de création d'aires protégées à étudier dans les 10 ans à venir,
- identifier 4 thématiques ou grands enjeux à approfondir d'ici la prochaine actualisation de la SCAP (annoncée pour 2014),
- documenter l'apport à la SCAP des révisions et des projets de création en cours d'aires protégées.

Au vu des débats et considérant :

- l'avis CSRPN n°2011-04 du 29/06/2011 portant sur l'annexe régionale de la SCAP,
- que la proposition avancée par l'État et présentée en séance ne constitue qu'une première étape de la réflexion qui sera à mettre en œuvre, évaluer et à suivre dans les années à venir,
- la nécessaire cohérence des politiques publiques qui devra guider la phase de mise en œuvre de la SCAP (lien avec le Schéma régional de cohérence écologique, les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux...),

Le CSRPN demande :

- plus de lisibilité sur les méthodes et indicateurs qui seront mis en place, au niveau national et local, pour assurer le suivi et de l'évaluation de la SCAP ;
- de dépasser l'approche espèce pour avoir une logique et une recherche de cohérence à l'échelle de l'écosystème. En ce sens, il conviendra, notamment, que les projets de protection touchant aux compartiments aquatiques s'inscrivent dans une logique de gestion et de protection à l'échelle du bassin versant. Il conviendra également de bien veiller à la prise en compte des enjeux biodiversité sur les sites géologiques ;
- une synergie approfondie entre protection et usages (ruisseaux de têtes de bassin, massifs à tétras, prairies alluviales / activités touristiques, gestion sylvicole et agricole...) ;
- une intégration des milieux tourbeux et para-tourbeux dans les territoires à enjeux prioritaires de la SCAP. Ces milieux portent en effet de nombreuses espèces prioritaires au titre de la SCAP, insectes notamment ;
- une clarification des mesures de protection mises en oeuvre dans les APPB tétras existants en intégrant les évolutions récentes des usages (chasse, exploitation forestière, tourisme..) et plus généralement dans tout nouveau projet de protection ;
- une approche coordonnée pour la protection des lacs intégrant notamment les aspects paysages et géodiversité ;
- une présentation régulière (annuelle) de l'avancement de la déclinaison de la SCAP en Franche-Comté.

Avis du CSRPN N° 2011 - 06 :

Le CSRPN approuve la démarche proposée par la DREAL.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY